

## PERIODE DE LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE

Début de campagne	Fin de campagne
26/06/2007	20/07/2007

## PLAN DE SITUATION



## OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE

**Evaluation de la qualité de l'air sur le secteur de cité Duclos (enceinte de l'école maternelle Henri Lapierre) sur la commune de La Possession en juin-juillet 2007.**

## RESULTATS

Les résultats des PM<sub>2,5</sub> obtenus à l'aide d'analyseurs automatiques, seront comparés aux références suivantes :

**VG** : Valeur guide de la qualité de l'air de l'Organisation Mondiale de la Santé (d'après WHO (World Health Organization) Air quality guidelines for particulate matter, ozone, nitrogen dioxide and sulfur dioxide - Global update 2005)

Les résultats des PM<sub>10</sub> obtenus à l'aide d'analyseurs automatiques, seront comparés aux références suivantes :

**OQ** : Objectif de Qualité défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002

**VL** : Valeur Limite pour la protection de la santé humaine définie dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002

### Particules fines en suspension

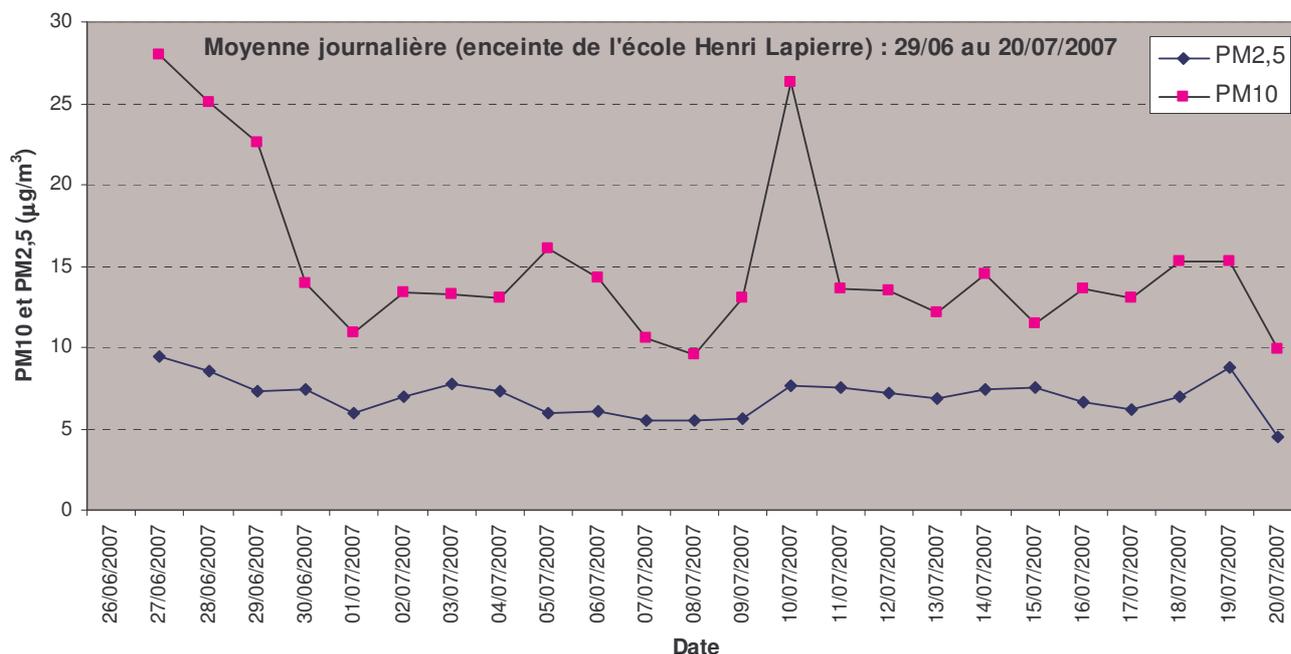
PM<sub>2,5</sub>  
en µg/m<sup>3</sup>

	Relevé	VG
Nombre de moyennes journalières dépassant les 25 µg/m <sup>3</sup> :	0	3

### Particules fines en suspension

PM<sub>10</sub>  
en µg/m<sup>3</sup>

	Relevé	OQ	VL
Moyenne sur la durée de la campagne :	15	30 µg/m <sup>3</sup>	40 µg/m <sup>3</sup>
Nombre de moyennes journalières dépassant les 50 µg/m <sup>3</sup> :	0		35



## COMMENTAIRE

Du 26 juin au 20 juillet 2007, l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) a mené une campagne de surveillance, dans l'enceinte de l'école maternelle Henri Lapierre, située sur la commune de la Possession. A l'aide des analyseurs automatiques, les concentrations de PM<sub>2,5</sub> et de PM<sub>10</sub> ont été relevées.

Au vu de 25 jours de mesures, il apparaît, pour les PM<sub>10</sub>, que l'objectif de qualité et la valeur limite, définis dans le décret n°2002-213 devraient être respectés, ceci en extrapolant sur une année civile.

Concernant les PM<sub>2,5</sub>, la valeur guide annuelle, défini par WHO (2005), devrait être respectée, ceci en extrapolant sur une année civile,

Une surveillance en continue sur une année est tout de même nécessaire pour confirmer cette hypothèse.

### DIFFUSION

⇒ *Organisme externe.*

### MISE À JOUR

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION	PAGE(S) MODIFIÉES
A	21 août 2007	Aucune - Création	Aucune

	RÉDIGÉ PAR	REU PAR
NOM	Chatrapatty BHUGWANT	Bruno SIEJA
FONCTION	Ingénieur d'Études	Directeur
VISA		